





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1324**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13042- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

OBJET : SUPPRESSION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE KE N°780 AU PROFIT DE LA PARCELLE COMMUNALE KE N°396P

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SUPPRESSION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE KE N°780
AU PROFIT DE LA PARCELLE COMMUNALE KE N°396P - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous avons reçu en Avril dernier un courrier de Mesdames BELLOT-MAUNOZ et POGOLOTTI demandant la suppression de la servitude de passage sur leur propriété cadastrée section KE n° 780 (anciennement KE n° 580), au profit de biens communaux.

Cette parcelle donnant accès sur l'Avenue Albert Couton désenclavait l'ancienne propriété THIERREE et l'ancienne propriété REGNAUD acquises toutes deux par la Ville en 2005. Ces acquisitions ont été réalisées par la Ville pour agrandir le parking public bordant le Cours Brémond aux Milles.

A présent, les immeubles ont été démolis et le terrain a été aménagé en parking.

En conséquence, du fait de la démolition des bâtiments qui bénéficiaient de la servitude et l'aménagement du parking public donnant directement sur le Cours Brémond, la servitude n'a plus lieu d'être.

Les domaines ont estimé cette servitude dans leur avis en date du 1er Septembre 2010 à
10 400 €

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la suppression de la servitude de passage au profit des propriétés de la Ville du fait que les bâtiments ont été démolis, et que l'assiette foncière, support de ces bâtiments, ne sont plus enclavés, car donnant à présent accès directement sur le domaine public de la Ville.
- **ACCEPTER** la suppression de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée section KE n° 780 (anciennement KE n° 580) à l'euro symbolique.
- **DECIDER** que les frais afférents à l'acte seront pris en charge par les propriétaires de la parcelle KE n° 780.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces qui en seront la suite ou la conséquence.

**2010.1324 - SUPPRESSION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE KE N
°780 AU PROFIT DE LA PARCELLE COMMUNALE KE N°396P**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**